

## La plage du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée

### Fiche technique des réservations de groupe

#### Horaire

La plage est en opération du 19 juin au 22 août 2021, et les fins de semaine du 12-13 juin, 28-29 août et 4-5-6 septembre 2021, de 10 h à 18 h.

#### Réservations de groupe

La plage du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée accueille les groupes scolaires, camps de jour, événements corporatifs et familles ayant besoin d'espace, de 10 h à 18 h.



#### Services

- Réservation d'une section de la plage avec des tables à pique-nique pour votre groupe
- Réservation de la pergola sur la petite plage pour les groupes de 10 personnes et plus
- Réservation de l'abri permanent qui peut accueillir jusqu'à 300 50 personnes (Covid-19 !)
- Location d'embarcations nautiques pour votre groupe : stand up paddle, pédalo, kayak et canot à votre disposition
- Location de système de son
- Restaurant casse-croûte et service de traiteur
- Parc de jeux pour enfants, sentiers pédestres et terrains de volleyball
- Nouveau : réservation terrain de soccer gonflable pour votre groupe !



## **Principaux règlements du Parc**

1. Les réservations de groupe sont de 10 h à 18 h. Seul le système de son de la plage peut être utilisé (donc loué). Les animations de style DJ sont interdites sur le site. Le volume maximal est établi par l'équipe du Parc. Si le locataire ne respecte pas le nombre de décibels permis, le Parc se réserve le droit de fermer le système sans préavis et sans remboursement.
2. Il est interdit d'apporter dans le parc des contenants en verre. Les breuvages alcoolisés sont autorisés de 10 h à 18 h.
3. Les barbecues sont interdits sauf à proximité de la pergola ou de l'abri permanent (pour des groupes).
4. Les animaux sont interdits sur le site.
5. Il est interdit d'allumer un feu.
6. Les véhicules sont interdits à l'intérieur du parc.
7. Le groupe devra laisser l'endroit propre. Dans le cas contraire, des frais seront facturés.

## **Règlementation plage**

1. Les enfants ne sachant peu ou pas nager doivent :
  - Porter un VFI (vêtement de flottaison individuel) ou un aide flottant (ballon dorsal, swim aids)
  - Être sous la surveillance directe d'une personne responsable (16 ans ou plus) qui doit demeurer dans l'eau et être à portée de main des enfants, afin d'être en mesure d'effectuer une assistance immédiate.
2. Il est interdit de plonger, de monter sur les épaules et de lancer une autre personne.
3. Il est interdit de lancer du sable.
4. Il est interdit de nourrir les oiseaux, de pêcher et de circuler avec une embarcation dans la zone de baignade.
5. Les baigneurs doivent respecter la délimitation de la zone de baignade.
6. Le port d'un maillot de bain est obligatoire pour se baigner.
7. La couche aquatique est obligatoire pour les bébés.
8. Il est interdit de cracher, d'uriner et de se moucher dans l'eau.
9. Les jeux ou concours d'apnée dans lesquels il faut retenir sa respiration sont interdits.
10. Il est strictement interdit de consommer du cannabis dans le parc.
11. Il est possible de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique uniquement dans la zone fumeur.
12. Le Parc n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

## **Groupes écoles, garderies et camps de jour :**

13. Il est de la responsabilité des accompagnateurs de faire respecter les règlements et le code de conduite sur le site et dans l'eau. Ils doivent assurer une surveillance active et porter un maillot de bain.

14. Il est de la responsabilité du groupe de respecter les ratios d'accompagnateurs/enfants suivant :

### **Enfants de 6 ans et moins: 1 accompagnateur / 6 enfants :**

Les enfants de 6 ans et moins doivent être sous la surveillance directe d'une personne responsable qui doit demeurer dans l'eau, et **à portée de main des enfants**, afin d'être en mesure d'effectuer une assistance immédiate.

### **Enfants de 7 à 13 ans : 1 accompagnateur / 8 enfants :**

La surveillance directe dans l'eau et **avoir un contact visuel** constant avec les enfants, et être en mesure d'alerter le sauveteur.

### **Enfants de 14 à 16 ans : 1 accompagnateur / 15 enfants :**

L'accompagnateur doit **avoir un contact visuel** constant avec les baigneurs, et être en mesure d'alerter le sauveteur.

15. À son arrivée à la plage, le responsable du groupe doit remettre au chef sauveteur une liste des enfants, identifiant l'âge des enfants, le nombre d'accompagnateurs, les cas particuliers de santé, les besoins spécifiques et identifier les enfants qui ne savent peu ou pas nager.

16. Tous les enfants non-nageurs doivent porter le VFI. Prévoyez les VFI en conséquence. Le parc en loue en quantité limitée (5\$/jour).

17. Le Parc fournit des bracelets d'entrée de différentes couleurs afin d'identifier les enfants devant porter un VFI.

18. Le Parc offre la possibilité d'effectuer les tests de nage afin de déterminer le port ou non de VFI des baigneurs. Dans ce cas, avisez le Parc du nombre approximatif de test à effectuer avant votre visite. Ces tests se font avec l'aide des accompagnateurs. Les enfants doivent nager 25 mètres. À la discrétion du sauveteur, un deuxième test peut être demandé pour s'assurer des habiletés aquatiques de l'enfant. Ce deuxième test consiste à nager sur place pendant 30 secondes.

19. Le groupe aura un espace de baignade désigné à respecter. Il aura aussi un espace réservé pour leur matériel. Le respect des espaces prévus et la propreté des lieux sont de leurs responsabilités.

20. COVID : Accompagnateur autorisé lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap). Celui-ci devra alors être comptabilisé dans le nombre de personnes maximal permis. Une personne ayant un handicap (ou autre clientèle vulnérable) peut être accompagnée au besoin pour pratiquer une activité. Il est proposé que l'accompagnateur soit une personne qui habite sous le même toit. Si cela s'avérait impossible, il est recommandé que la personne ayant un handicap détienne sa Carte accompagnement loisir (CAL) comme preuve du besoin d'accompagnement. Dans ce cas, si la distanciation ne peut être respectée, l'accompagnateur doit porter un équipement de protection conformément au guide de la CNESST

21. Règlement Covid :

Zone orange et jaune : · Maximum : groupe de 25 participants

Zone verte : Maximum : groupe de 50 participants

Port du couvre-visage obligatoire pour les déplacements.

Possibilité d'emprunter ou de louer de l'équipement. Une désinfection sera effectuée.



## Politique de réservation

1. **Un premier versement de 50 % du montant total est exigé pour confirmer la réservation.** Le versement final du paiement est exigible le jour même de la réservation.
2. Le premier versement est non remboursable en cas d'annulation ou de modification.
3. La réservation peut être reportée à une date ultérieure de la même année, en avisant le représentant du Parc au moins 24 heures à l'avance par téléphone, écrit, par courriel ou par télécopieur.
4. Il n'y a aucune possibilité de modification ou d'annulation de la réservation à moins de 24 heures avant la date de ladite réservation.
5. Le Parc ne se tient aucunement responsable des frais inhérents à la location, même si elle devait restreindre ou interdire l'accès au plan d'eau pour la baignade ou toute autre activité nautique, et ce, pour des raisons hors de son contrôle.



## Coûts

Tarification 2021 *	
Groupe d'âge	Coûts
0 à 4 ans	Gratuit
5 à 15 ans	8 \$ / personne
16 ans et plus	12 \$ / personne

\* La carte du citoyen ne s'applique pas lors d'une réservation de groupe

Moniteurs ou accompagnateurs de groupe scolaire et camps de jour	
Un (1) moniteur ou accompagnateur pour 15 enfants entre 14 ans et 16 ans	Gratuit
Un (1) moniteur ou accompagnateur pour 12 enfants entre 6 ans et 11 ans	Gratuit
Un (1) moniteur ou accompagnateur pour 8 enfants de 5 ans et moins	Gratuit
Un (1) moniteur ou accompagnateur par personne handicapée	Gratuit
Par moniteur ou accompagnateur supplémentaire	8 \$

Location	
<b>Emplacements</b>	
Abri permanent	325 \$ / jour
Pergola sur petite plage	315 \$ / jour
<b>Équipements nautiques</b>	
Canot, kayak simple	15 \$ / h
Pédalo double / quadruple	15 \$ / h 25 \$ / h
Kayak double	25 \$ / h
Surf debout à pagaie	15 \$ / h
Jeux (pétanque, washer, chasse aux trésors...)	5 \$ / h
Jeu terrain soccer gonflable <b>Nouveau !</b>	200 \$ pour 3 heures
<b>Accessoires</b>	
Ballon de volleyball /soccer	8 \$ / jour Plus un dépôt de 20 \$
Système de son*	30 \$ / jour; un haut-parleur amplifié 65 \$ / jour ; Système complet

\* Le système de son est mis à la disposition des groupes seulement. Le système complet comprend deux haut-parleurs amplifiés de 400 watts, un lecteur CD, radio fm, un micro et un branchement pour iPod.

Les prix sont taxes incluses

**Nous joindre**

**Adresse postale :**

479, rue Hébert, Salaberry-de-Valleyfield, (Québec) J6S 5Y9

**Le Parc est situé au (aucun courrier à cette adresse svp):**

240, rue Saint-Laurent, secteur Saint-Timothée, Salaberry-de-Valleyfield, (Québec) J6S 2P1

Téléphone : **(450) 377-1117** Courriel : [parcdesiles@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:parcdesiles@ville.valleyfield.qc.ca)

